



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1998/17/Add.3
30 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1998
8-19 juin 1998, Genève
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR POUR 1997
ET QUESTIONS CONNEXES

Additif

AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

RÉSUMÉ

Dans l'introduction à son rapport annuel pour 1997 (DP/1998/17), l'Administrateur met en relief la collaboration étroite qu'entretient le PNUD avec ses fonds et programmes associés à tous les niveaux de son action contre la pauvreté dans les pays bénéficiaires. Le présent rapport dresse le bilan des progrès accomplis en 1997 et récapitule les principaux problèmes auxquels devront faire face le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en 1998. Il décrit également les moyens utilisés pour resserrer les liens de partenariat entre le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, le FENU, UNIFEM et le PNUD.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. GROUPE SPÉCIAL DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT	1 - 21	3
II. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES	22 - 42	8
III. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME	43 - 55	16

I. GROUPE SPÉCIAL DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

A. Introduction

1. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ont des difficultés à participer à la mondialisation. Nombre d'entre eux n'ont pas bénéficié des progrès accomplis dans le domaine des finances, des communications et de la technologie. D'autres demeurent en proie à la pauvreté et à la famine et risquent d'être marginalisés. Un nouveau partenariat mondial s'impose donc. La coopération technique traditionnelle, qui se caractérise par des échanges Nord-Sud, restera un facteur important de croissance économique soutenue pour les pays en développement. La coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans le cadre de la coopération Sud-Sud doit compléter les modes traditionnels de coopération internationale pour le développement plutôt que les remplacer.

2. Dans sa déclaration de mission PNUD 2001, le PNUD réaffirme qu'il soutient la coopération Sud-Sud en favorisant activement l'échange d'expériences entre les pays en développement. La promotion de cette coopération a donc été élevée au rang de politique générale de l'organisation et est devenue l'une des principales responsabilités de la direction.

3. Par le biais du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, créé par la résolution 3251 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 1974 et chargé de promouvoir la CTPD à l'échelle du système, le PNUD a entrepris d'intensifier son appui à la coopération Sud-Sud et à la CTPD en faisant de celle-ci un instrument intersectoriel d'élaboration et d'exécution des programmes de lutte contre la pauvreté qui bénéficient de son assistance. Le Groupe spécial a réalisé une étude des 120 cadres de coopération et programmes régionaux et de pays actuellement en place qui a montré que pour 50 % d'entre eux, on avait recours à la CTPD, soit comme stratégie d'exécution soit comme activité distincte.

4. Dans sa décision 95/23, le Conseil d'administration a décidé d'allouer 0,5 % des ressources de base du PNUD à la promotion de la CTPD en 1997-1999, ce qui a permis au Groupe spécial d'élaborer pour la première fois un véritable programme de coopération entre pays en développement, qui a été lancé en 1997. Ce programme vise à aider les pays en développement à intensifier leur coopération dans des domaines stratégiques comme le commerce, l'investissement, les politiques macroéconomiques, l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, la production et l'emploi, en favorisant l'échange de connaissances et la coordination entre les institutions implantées dans les pays du Sud. La contribution d'un montant de 2 millions de dollars du Gouvernement japonais au titre du Fonds japonais pour la valorisation des ressources humaines et la contribution de 200 000 dollars du Gouvernement de la République de Corée au Fonds bénévole spécial pour la promotion de la coopération Sud-Sud ont fourni au programme des ressources supplémentaires bien nécessaires.

B. Progrès accomplis en 1997

5. Dans le domaine du commerce, de l'investissement et des finances, on s'est efforcé de trouver des moyens concrets de renforcer les liens entre la CTPD et la coopération économique entre pays en développement (CEPD). Le Groupe spécial a aidé le Groupe des 77 et la Chine à organiser la Conférence Sud-Sud sur les questions financières, le commerce et les investissements qui s'est tenue à San José (Costa Rica) du 13 au 15 janvier 1997. La Conférence a réuni des représentants des gouvernements et du secteur privé, y compris des chambres de commerce et de l'industrie et des organisations non gouvernementales, originaires de 132 pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que des organisations internationales intéressées. Pour la première fois, un groupe de 140 jeunes entrepreneurs de 65 pays en développement a été invité à prendre part aux débats. Les participants ont souligné qu'il fallait renforcer le dialogue et la coopération entre les gouvernements, le secteur privé et les ONG pour relever les grands défis du XXI^e siècle et ont défini un cadre systématique de coopération entre les pays en développement dans les domaines du commerce, des finances et de l'investissement.

6. En collaboration avec le Réseau du tiers monde, dont le siège est en Malaisie, le Groupe spécial a fourni aux pays en développement des analyses approfondies et pertinentes des effets économiques de la mondialisation dans le cadre de réunions tenues à l'intention des représentants des pays en développement à Genève et de séminaires thématiques organisés à l'intention d'experts de ces pays et consacrés à la mondialisation et la libéralisation des économies ainsi qu'aux négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La revue bimensuelle du Réseau du tiers monde, "Third World Economics", et son bulletin hebdomadaire, "South-North Development Monitor", permettent aux pays en développement d'échanger des informations et des connaissances dans les domaines susmentionnés.

7. Afin de donner suite au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits pays insulaires en développement et d'aider le PNUD à renforcer les capacités de ces pays aux niveaux national et sous-régional, le Groupe spécial a élaboré un programme d'assistance technique aux petits pays insulaires en développement, a procédé à une évaluation des besoins non satisfaits dans plusieurs régions, en particulier dans les Caraïbes, et a formulé un certain nombre de propositions en matière de coopération technique dans plusieurs des domaines prioritaires visés dans les 14 chapitres du Programme d'action. En collaboration avec le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable, le Groupe spécial a appuyé la mise en place d'un réseau informatique pilote des petits États insulaires en développement (SIDSNET) relié à Internet. Conformément à la résolution 51/183 de l'Assemblée générale, le PNUD aide le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU à organiser des conférences de donateurs pour examiner des propositions de projets visant à satisfaire les besoins recensés par les gouvernements des pays insulaires en développement.

8. Conformément aux recommandations contenues dans le rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD, le Groupe spécial a réuni du 17 au 19 novembre 1997 à Santiago (Chili) 23 pays en développement pivots (Afrique, États arabes, Asie et Pacifique, Europe et Amérique latine et Caraïbes) pour

qu'ils débattent de la manière dont ils ont réagi aux effets de la mondialisation. Les participants ont réaffirmé l'importance croissante de la coopération technique et économique entre pays en développement dans le contexte de la mondialisation. Ils ont recensé un certain nombre de domaines essentiels dans lesquels les pays en développement doivent renforcer leur collaboration et souligné le rôle crucial que peuvent jouer les pays pivots en la matière. Des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Système économique latino-américain (SELA) ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs.

9. En ce qui concerne la situation des femmes, le Groupe spécial a prêté un appui au réseau de prévention régionale de la mortalité maternelle, dont le siège est au Ghana. Le réseau collecte et diffuse des informations et des données d'expérience en matière de prévention de la mortalité maternelle, prévention fondée sur une méthode efficace d'évaluation et de réduction du taux de mortalité liée à la maternité. Grâce à l'action menée par des équipes pluridisciplinaires d'infirmiers, de sages-femmes, de médecins, de sociologues et d'obstétriciens, le réseau a permis de réduire le taux de mortalité maternelle dans 11 communautés rurales au Ghana, au Nigéria et en Sierra Leone. On tente actuellement de reproduire l'expérience au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie et, ultérieurement, dans tous les pays africains francophones.

10. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, le Groupe spécial a appuyé la mise en place du Microfin Afric Network, dont le siège est au Sénégal. Le réseau a pour objet de faciliter l'échange de données d'expérience en matière de microfinancement et de microentreprise, concernant en particulier les femmes, dans les pays d'Afrique. Il vise également à offrir des possibilités de microfinancement aux microentreprises et à dispenser une formation à la gestion et à l'obtention de crédits, dont les principaux bénéficiaires sont les femmes les plus pauvres et les membres de leur famille. Le réseau est devenu l'une des principales entités chargées de préparer la Conférence sur les femmes africaines et le développement économique, sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique. Par ailleurs, le Groupe spécial a recensé et fait connaître les meilleures pratiques concernant la réduction de la pauvreté en Amérique latine, organisé des ateliers sur la pauvreté urbaine dans cette même région et soutenu la réforme des services de santé afin d'atténuer l'impact de la pauvreté dans les Caraïbes.

11. En ce qui concerne la production et l'emploi, le Groupe spécial a aidé le Réseau des réseaux et le Centre de la gestion de la technologie de l'Organisation des États des Caraïbes orientales à renforcer la coopération entre les centres d'excellence de la région. Le Réseau rassemble un large éventail d'entités, notamment des universités, des centres de recherche-développement, des organismes gouvernementaux, des entités du secteur privé et des organisations non gouvernementales, dans le but de trouver des solutions novatrices pour accroître la productivité, diversifier les possibilités d'emploi et améliorer la compétitivité internationale dans une économie de plus en plus mondialisée.

12. Le Groupe spécial a financé la première réunion des directeurs de la coopération internationale des pays d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'étudier les moyens de renforcer la coopération intra et interrégionale dans des domaines comme l'environnement, le commerce, l'investissement et la gestion macroéconomique. Le Groupe a également financé la réunion des groupes de liaison en matière de coopération technique entre pays en développement pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Singapour en janvier 1997 et qui a mis l'accent sur le développement de la CTPD dans la région. Ont participé à cette réunion des hauts fonctionnaires de 30 pays de la région, des représentants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), du Forum du Pacifique Sud, du secrétariat du Plan de Colombo et du Système économique latino-américain (SELA), ainsi que des représentants de plusieurs organismes des Nations Unies.

13. En 1997, le Groupe spécial a conclu de nouveaux accords de coopération avec quatre institutions qui jouent un rôle de premier plan dans les pays du Sud, à savoir le Réseau d'organisations scientifiques du tiers monde, le Réseau du tiers monde, le Centre d'administration du développement pour les Caraïbes (CARICAD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'objectif est de recenser les meilleures pratiques en matière de développement durable afin de les appliquer ailleurs. D'ici 1999, on devrait avoir recensé 250 de ces meilleures pratiques et les avoir diffusées par le biais du Système d'orientation pour l'information (SOI) en matière de CTPD. Par ailleurs, le Groupe spécial a entrepris de renforcer la capacité des groupes de liaison en matière de CTPD d'utiliser les technologies de l'information les plus récentes aux fins de la promotion et de la mise en oeuvre de la CTPD et de la CEPD. La création de sites Web consacrés à la CTPD en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique centrale compte parmi les initiatives majeures du Groupe spécial. En 1999, on devrait pouvoir consulter au moins 40 sites Web.

14. En sa qualité de secrétariat fonctionnel du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, le Groupe spécial a été chargé des préparatifs de la dixième session du Comité de haut niveau, qui s'est tenue en avril 1997, y compris de la fourniture de la documentation appropriée. Pendant cette session, des pays ont été invités pour la première fois à présenter des monographies sur leurs activités, ce qui a permis aux représentants des pays en développement d'échanger leurs données d'expérience en matière de coopération.

C. Principaux problèmes demeurant à résoudre

15. En dépit des progrès accomplis, tous les organismes des Nations Unies, y compris le PNUD, devront concerter leurs efforts afin d'orienter davantage les activités opérationnelles de développement vers la coopération Sud-Sud et d'intégrer les modalités de CTPD dans leurs activités de coopération pour le développement. À cet effet, ils devront institutionnaliser et intégrer la CTPD dans toutes les activités opérationnelles de développement; mobiliser un appui en faveur de la CTPD en renforçant les accords de collaboration à l'échelle mondiale et en élargissant la base de financement de la CTPD; renforcer la capacité des pays d'entreprendre et de mener à bien des activités de CTPD; et susciter une prise de conscience accrue des possibilités qu'offre la CTPD et de

son intérêt sur le plan financier en recensant les meilleures pratiques et en les diffusant.

16. Dans sa résolution 52/205 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en coopération avec le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et en consultation avec les États Membres et les organisations et institutions compétentes du système des Nations Unies, d'incorporer dans le rapport sur l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement qu'il doit lui présenter à sa cinquante-troisième session une évaluation et des recommandations visant à renforcer l'intégration des modalités de coopération économique et technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies, en vue d'élargir le partenariat mondial aux fins de la coopération internationale pour le développement (par. 11). Le Groupe spécial prépare sa contribution au rapport du Secrétaire général. Il exposera notamment une approche stratégique de la coopération Sud-Sud et précisera le rôle de la CTPD et du PNUD dans cette coopération au XXI^e siècle, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement (A/51/45), dans le rapport sur la gestion du changement "PNUD 2001" et dans le rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD.

17. En sa qualité de coordonnateur à l'échelle du système de la CTPD et conformément à la décision 10/2 que le Comité de haut niveau pour l'examen de la CTPD a prise le 9 mai 1997, à sa dixième session, le Groupe spécial a élaboré un projet de directives révisées à l'échelle du système pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement. Les directives seront soumises par le truchement du Conseil économique et social à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, dans le contexte de l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Une fois approuvées par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, les directives permettront de s'assurer que tous les organismes des Nations Unies soutiennent de manière plus systématique, coordonnée et efficace la coopération Sud-Sud et la CTPD.

18. Dans sa résolution 52/205, l'Assemblée générale a décidé de tenir une réunion commémorative d'une journée au début de sa cinquante-troisième session afin de célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement. À cet effet, elle a prié le Groupe spécial, en sa qualité de secrétariat fonctionnel du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et de coordonnateur à l'échelle du système de la coopération technique entre pays en développement, de se charger des préparatifs et de l'organisation de la réunion commémorative, y compris de la fourniture d'une documentation appropriée, en consultation avec les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies. Cette réunion permettra de définir les principaux problèmes auxquels se heurtent les pays du Sud et de souligner l'importance croissante de la coopération Sud-Sud et de la CTPD dans une économie de plus en plus interdépendante et mondialisée. On y examinera également le rôle du système des Nations Unies dans la promotion de cette coopération.

19. Le Groupe spécial s'emploiera à aider les pays en développement à tirer parti des nouvelles technologies de l'information en vue de renforcer la coopération économique et technique entre eux. À cet effet, le Système d'orientation pour l'information en matière de CTPD sera transformé en système interactif et décentralisé. Ainsi, les pays en développement pourront dialoguer de manière instantanée sur les politiques et questions prioritaires d'intérêt commun. Ils pourront également échanger des informations utiles sur les meilleures pratiques en matière de développement et sur les possibilités de coopération.

20. Le PNUD continuera de collaborer étroitement avec le Groupe des 77, la Chine et d'autres partenaires de développement, y compris les ONG et le secteur privé, afin de renforcer le rôle du système des Nations Unies dans la coopération pour le développement, y compris la coopération Sud-Sud. Par l'intermédiaire du Groupe spécial de la CTPD, le PNUD aidera le Groupe des 77 et la Chine à organiser la Réunion ministérielle sur l'intégration économique régionale, qui se tiendra à Bali (Indonésie) en août 1998. Il prêtera également un appui au Groupe des 77 à l'occasion de la dixième réunion du Comité international de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement, qui se tiendra dans le courant de l'année.

21. Compte tenu de l'accélération du processus de mondialisation, il faut que la communauté internationale déploie de nouveaux efforts et renforce son appui à la coopération Sud-Sud. C'est pourquoi le Secrétaire général a décidé dans son programme de réformes de réorienter les travaux de l'Organisation pour les consacrer davantage à la coopération Sud-Sud. L'appui à la coopération Sud-Sud et à la CTPD n'est pas une option mais une nécessité dans une économie de plus en plus mondialisée, si l'on veut aider les pays en développement à tirer le parti optimal de la mondialisation. Il importe que la communauté internationale comprenne bien les principes de base de la coopération Sud-Sud et de la CTPD, à savoir que ce sont les pays en développement qui définissent eux-mêmes leurs priorités et leurs programmes, choisissent leurs partenaires et leurs modes de coopération et gèrent eux-mêmes les activités qu'ils entreprennent. Le PNUD est convaincu que la paix et la sécurité mondiales dépendent du développement durable et équitable des pays du Sud. Il s'est donné pour mission de continuer à promouvoir de manière plus systématique, coordonnée et efficace l'instauration et l'élargissement d'un partenariat mondial aux fins de la coopération Sud-Sud en général et de la CTPD en particulier.

II. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

A. Introduction

22. Aux paragraphes 2 à 5 de sa décision 97/8 du 14 mars 1997, le Conseil d'administration "a approuvé la nouvelle orientation de la politique appliquée par le Fonds d'équipement des Nations Unies, qui consacre l'essentiel de ses activités à la gouvernance locale, à la décentralisation, à la participation et au microfinancement; approuvé également les efforts de réorganisation actuellement déployés en vue de créer une organisation plus décentralisée et plus efficace ...; encouragé le Fonds et le PNUD à intensifier leur collaboration dans tous les domaines importants, notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre de cadres de coopération par pays ...; et prié le Fonds

/...

d'améliorer la diffusion des données d'expérience relatives aux projets et programmes réussis afin que ces succès puissent être reproduits".

23. En 1997, le Fonds d'équipement des Nations Unies a visé à améliorer la qualité et l'orientation de ses activités en continuant d'appliquer les stratégies énoncées dans son document d'orientation de 1995 (DP/1995/23) et de mettre en oeuvre les recommandations de l'étude d'évaluation des capacités de 1995 ainsi que la décision 97/8 du Conseil d'administration. Les donateurs du FENU lui ont donné trois ans pour démontrer qu'il était capable de tenir les promesses énoncées dans le document d'orientation. L'évaluation à mi-parcours à la fin de 1997 a coïncidé avec un examen thématique approfondi des produits du FENU, notamment les caisses locales d'aménagement, l'écodéveloppement, le microfinancement et les projets d'infrastructure civile. Le FENU a continué d'élargir le dialogue entre les pays bénéficiaires et le siège et entre le personnel consultatif technique et les responsables de la programmation décentralisée. Le FENU a également cherché à améliorer la synergie avec le PNUD, en particulier dans ses bureaux de pays, grâce à des mémorandums d'accord et à une programmation conjointe. En outre, le Secrétaire exécutif du FENU a été nommé à la tête du Groupe spécial mixte PNUD/FENU sur le microfinancement.

24. Conformément aux recommandations du rapport d'évaluation des capacités et à l'issue d'examen thématiques internes, le FENU a entrepris de fusionner les projets relatifs aux caisses locales d'aménagement et les écostratégies en un programme unique. La décision de fusionner la stratégie des caisses locales de financement et les écostratégies découle des recommandations de rapports d'évaluation des capacités antérieurs ainsi que des conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours quant à la nécessité de promouvoir des stratégies viables sur le plan institutionnel. Le FENU vise donc à combiner certains des aspects les plus novateurs de l'écodéveloppement et la stratégie institutionnelle des caisses locales d'aménagement (qui confie l'administration des activités aux collectivités locales) dans sa future programmation. Une équipe spéciale recommandera un plan d'action à cet égard. L'équipe spéciale conseillera également la direction sur les questions de suivi et les recommandations de la réunion de travail sur les caisses locales d'aménagement et du séminaire organisé à l'intention des cadres du FENU et axé sur les questions d'orientation, de conception des projets, de stratégie et de mise en oeuvre, tenus à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en janvier 1998.

B. Progrès accomplis en 1997

25. Comme il est proposé dans le document d'orientation de 1995, le Fonds s'est surtout attaché à augmenter le montant des projets approuvés dans les secteurs des caisses locales d'aménagement, de l'écodéveloppement et de microfinancement. La majorité du financement en 1997 (59 %) a été affectée à des projets relatifs à des caisses locales d'aménagement et des projets d'écodéveloppement et de microfinancement.

26. En ce qui concerne les objectifs financiers énoncés dans le plan pour 1997, les contributions aux ressources de base sont demeurées au même niveau (33 millions de dollars), bien que huit des 10 donateurs aient augmenté leurs contributions en monnaies nationales. L'excellente tenue du dollar des États-Unis, et de bons investissements des ressources du FENU, ont permis

/...

d'assurer la stabilité globale de la base des ressources. Les dons et les nouveaux projets approuvés (15) ont augmenté de 15 %, s'élevant à plus de 63 millions de dollars, mais par ailleurs, le FENU n'a pas atteint son objectif pour le taux d'exécution des projets en cours, qui a diminué de 9 % et n'a représenté que 38,2 millions de dollars. Cette diminution résulte en partie des délais intervenus entre la signature des descriptifs de projets et les décaissements et du fait que les projets d'infrastructure civile ont fait place dans une large mesure à des projets de création de caisses locales d'aménagement et d'écodéveloppement, qui ont des phases de démarrage plus longues et sont axés sur des infrastructures plus modestes. Les dépenses d'administration sont demeurées stables.

27. Comme il l'indique dans son document d'orientation de 1995, le FENU a l'intention de faire une place de plus en plus large à l'Afrique dans sa programmation. À cet égard, les projets approuvés pour l'Afrique ont augmenté de près de 7 % et représentent à présent 64 % de tous les projets.

28. Comme indiqué ci-dessus, 1997 a été une année d'affinement des orientations et un certain nombre d'activités générales ont été entreprises et ont permis de mieux faire comprendre les produits essentiels du FENU et la nécessité d'associer plus étroitement les notions de caisses locales de développement et d'écodéveloppement. Les activités suivantes ont été entreprises :

a) Affinement du concept d'écodéveloppement dans le cadre d'un document de travail, de séminaires organisés à Glen Cove (États-Unis) en mars 1997, et au Sénégal en juin 1997, et de l'examen thématique interne de plusieurs projets en décembre 1997;

b) Validation et élargissement du concept de caisses locales d'aménagement, dans le cadre d'une réunion d'éminents universitaires et praticiens en Ouganda en janvier 1997, puis d'un examen thématique interne effectué par des chercheurs indépendants en janvier 1998, à l'issue duquel une deuxième réunion a eu lieu en République-Unie de Tanzanie, également en janvier 1998, et en prévision de laquelle avaient été établis plusieurs documents techniques ainsi qu'un document de synthèse;

c) Intégration dans les opérations du FENU des conclusions tirées des documents susmentionnés;

d) Mise au point d'un document sur les approches participatives, à l'intention du personnel et des consultants;

e) Examen des projets de microfinancement du FENU entrepris avec le concours du Groupe consultatif pour l'aide aux populations les plus pauvres et la Banque mondiale; et

f) Création d'équipes spéciales chargées simultanément des projets d'écodéveloppement et des projets de création de caisses locales d'aménagement, qui ont servi de centres d'échange et de partage de l'information.

29. Quinze évaluations, deux examens thématiques internes des projets d'écodéveloppement et de création de caisses locales d'aménagement et les

préparatifs des examens thématiques des projets de microfinancement et de construction de routes ont également été entrepris en 1997. Les résumés des évaluations de 1996 ont été publiés dans un document mis à la disposition des donateurs et des partenaires du FENU. Les conclusions des évaluations ont été examinées avec tout le personnel et les résultats de ces réunions pris en compte dans les nouvelles approches définies pour la programmation et la conception des projets. Le FENU a renforcé le système de supervision et d'évaluation des projets en intégrant les ateliers tenus à l'intention des parties prenantes et des experts et conseillers techniques à la formulation des projets et en achevant la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de réalisation. Le FENU a également continué de consacrer son attention à l'évaluation que doivent réaliser ses donateurs en 1999. Le FENU a été invité à participer au comité constitué par les donateurs et a donné aux autres membres les informations nécessaires pour définir le mandat et la portée de l'évaluation.

30. Diffusion des résultats concrets des projets et programmes. Le FENU met constamment à jour son site Web en y incluant de nouvelles études de cas et à l'intention de créer un site Internet pour échanger des données d'expérience avec les organismes faisant ou non partie de l'organisation. Une stratégie en matière de communication visant à assurer une meilleure diffusion des résultats des projets en cours actuellement à l'étude sera incorporée dans la conception des projets futurs. Les ateliers organisés en 1997 ont surtout servi de centres d'échange et de diffusion des résultats des projets et des programmes; des organismes et institutions partenaires ne faisant pas partie du système des Nations Unies y ont participé.

31. Relations extérieures et mobilisation des ressources. Le FENU a déployé des efforts concertés pour informer le PNUD, les donateurs, les gouvernements bénéficiaires et autres partenaires importants de la politique appliquée par le FENU et de ses principaux produits, notamment l'écodéveloppement, les caisses locales d'aménagement, le microfinancement et les infrastructures d'utilité publique. Cette campagne d'information a été menée dans le cadre de réunions des Amis du FENU (donateurs); de visites dans les pays participants où les intéressés ont assisté aux réunions pertinentes, notamment aux réunions avec des délégations du Conseil d'administration; d'échanges de personnel avec le Fonds international de développement agricole (FIDA); de la Conférence sur la décentralisation, tenue à Rome et dont le FENU était l'un des organisateurs; et de réunions du Groupe consultatif pour l'aide aux populations les plus pauvres tenues à Manille et à Washington, DC, sur le microfinancement.

32. Mise au point d'une méthode permettant d'axer les efforts sur certains pays. En 1997, avec le concours de plusieurs chercheurs éminents, le FENU a mis au point une méthode qui lui a permis de sélectionner 15 pays où le FENU compte concentrer son action : Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Guinée, Inde, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sénégal.

33. Renforcement de la synergie entre l'ONU et le PNUD. En application de la décision 97/8 du Conseil d'administration encourageant le FENU à intensifier sa collaboration avec le PNUD dans tous les domaines, un mémorandum sur la synergie entre le PNUD et le FENU, signé en mai 1997, a recensé les principales mesures prises au cours des trois dernières années. Outre les objectifs définis

pour 1997, les mesures suivantes ont été prises pour renforcer la synergie avec le PNUD :

a) Le FENU a fructueusement collaboré avec le PNUD à des opérations de programmation conjointe, notamment en Haïti et au Malawi;

b) Des mémorandums d'accord ont été signés avec les coordonnateurs résidents du PNUD, au Malawi en 1996 et au Bangladesh, au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal en 1997;

c) Le FENU a intensifié sa participation à certaines réunions du PNUD, dont celles du Comité sur les femmes et l'égalité entre les sexes, du Comité de surveillance de la gestion des programmes et du Groupe des opérations;

d) Le FENU a tenu une réunion avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour examiner la possibilité de resserrer leur collaboration, réunion qui a débouché sur les accords de partenariat en Haïti et au Sénégal; et

e) Le FENU a affecté un conseiller technique spécialiste des collectivités locales à un poste, à Kampala, qui dessert non seulement l'Ouganda, mais aussi le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Le conseiller technique est chargé d'appuyer les projets menés par le FENU dans la région, et aussi les activités de portée plus générale entreprises par le PNUD dans le domaine de la gouvernance au niveau local.

34. En 1997, l'Administrateur du PNUD a créé le Groupe spécial mixte PNUD/FENU sur le microfinancement, qui regroupe le nouveau programme MicroStart et l'ensemble des projets de crédit et de microfinancement du FENU. Le Secrétaire exécutif du FENU a été nommé Directeur du Groupe, dont les objectifs sont d'offrir un appui technique de qualité aux bureaux de pays et au FENU, de mettre en commun les modestes ressources financières et humaines et de renforcer l'efficacité du PNUD et du FENU et leur capacité de travailler de concert avec la communauté des donateurs et le secteur privé.

35. Le FENU a instauré un véritable partenariat avec la Banque mondiale dans les pays où les projets de création de caisses d'aménagement locales peuvent servir de projets pilotes pour être ensuite élargis grâce à des prêts de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale (Ouganda). Ces projets pilotes sont conçus en étroite collaboration avec la Banque mondiale; ils permettront de mettre à l'essai des stratégies de décentralisation des budgets d'équipement et d'offrir des enseignements aux gouvernements partenaires et à la Banque mondiale. On compte que le projet du FENU, d'un montant de 12 millions de dollars, sera suivi d'un prêt de l'IDA d'environ 380 millions de dollars. Le FENU a également organisé une réunion de travail d'une journée avec le FIDA, à laquelle ont participé des cadres et du personnel technique des deux organismes, et qui a débouché sur des propositions de partenariat dans trois pays (Bhoutan, Haïti et Malawi). Le FENU a également signé des accords de création de fonds d'affectation spéciale avec le Gouvernement australien et le PNUD au Viet Nam et avec le Gouvernement néerlandais et le PNUD au Mozambique. Le FENU collabore avec la Banque mondiale dans le cadre d'un grand programme de recherche et de sensibilisation sur la

décentralisation et le développement rural. De concert avec la Banque mondiale et d'autres donateurs (FIDA, FAO, Agence allemande de coopération technique), le FENU a été l'un des organisateurs d'une grande conférence à Rome ayant pour objet de débattre de ces problèmes et d'échanger des données d'expérience.

36. Dans le domaine de la décentralisation des fonctions financières et de programmation, les activités ont été les suivantes : a) un document sur la dévolution des fonctions de programmation par le siège a été approuvé; b) deux directeurs de programme ont été affectés en Afrique de l'Est et de l'Ouest et un conseiller technique en Afrique de l'Est; c) des mémorandums d'accord ont été signés entre le PNUD et le FENU sur les pays cibles; d) le FENU a choisi la République démocratique populaire lao comme pays pilote, établi un document sur la dévolution des fonctions de programmation au bureau de pays et signé un mémorandum d'accord; e) les définitions d'emploi des directeurs de programme dans les pays bénéficiaires ont été révisées.

37. Amélioration de la qualité des services et de la programmation grâce à un programme de perfectionnement du personnel. Dans le cadre de ses initiatives prises pour améliorer son fonctionnement et conformément aux recommandations du rapport d'évaluation des capacités, le FENU s'est attaché à renforcer ses propres capacités : a) en organisant deux ateliers à l'attention des administrateurs de programme hors siège, en République démocratique populaire lao en mai 1997, et en Zambie en novembre 1997; b) en envoyant des administrateurs de programme hors siège francophones participer à un atelier écologique au Sénégal en juin 1997; c) en faisant participer le personnel aux ateliers organisés à l'intention des bénéficiaires des programmes au Burkina Faso et au Sénégal; d) en organisant un atelier sur les caisses locales d'aménagement en Ouganda pour donner aux personnels la possibilité de s'initier à ce concept en réunissant théoriciens et praticiens; e) en organisant quatre "semaines d'immersion" qui ont permis au personnel du siège et des bureaux extérieurs de se familiariser avec divers sujets et les toutes dernières théories; f) en signant un accord avec l'Institut asiatique de technologie (Bangkok) aux termes duquel l'Institut fournira régulièrement un appui technique pour la mise au point et l'exécution des programmes du FENU en Asie et facilitera également la diffusion des enseignements tirés de l'expérience sur des questions théoriques auprès d'un grand nombre de personnes; g) en établissant un questionnaire sur le perfectionnement professionnel qui a été rempli par le personnel du FENU; et h) en recrutant un spécialiste de la supervision et de l'évaluation et un conseiller technique régional pour les caisses locales d'aménagement.

C. Principaux problèmes demeurant à résoudre

38. En 1998, le FENU continuera à perfectionner ses stratégies en fusionnant les éléments caisses locales d'aménagement et écodéveloppement en un programme unique ayant pour vocation d'appuyer la gouvernance locale décentralisée. Le FENU s'efforcera également d'atteindre les objectifs suivants :

a) La création d'un programme unique combinant les éléments caisses locales d'aménagement et écodéveloppement. Comme il est recommandé dans le rapport d'évaluation des capacités et dans les examens thématiques internes, le FENU continuera à évoluer vers une fusion des éléments caisses locales

/...

d'aménagement et écodéveloppement en un programme unique. Le FENU a créé une équipe spéciale chargée de préparer la fusion de ces deux éléments qui conseillera la direction du FENU sur l'orientation future de la programmation des caisses locales d'aménagement ainsi que sur l'élaboration des projets et leurs modalités d'exécution. L'équipe spéciale établira un document d'orientation qui sera ensuite examiné par tout le personnel et définitivement arrêté en juillet 1998;

b) L'affinement du concept de projets de microfinancement du FENU. Le FENU reverra le secteur du microfinancement à l'aide de deux stratégies : un examen interne de ses propres projets et un examen par le Groupe spécial mixte PNUD/FENU sur le microfinancement. En 1998, en étroite collaboration avec le Groupe consultatif pour l'aide aux populations les plus pauvres, le FENU achèvera l'examen interne des projets de microfinancement et intégrera les leçons tirées de l'expérience et les recommandations en un concept révisé du microfinancement. La liste des principaux indicateurs de réalisation des projets de microfinancement sera établie à l'issue des travaux menés en collaboration avec le programme MicroStart du PNUD, et le FENU continuera à harmoniser divers instruments, comme le suivi et les évaluations d'impact, avec le PNUD dans le cadre du Groupe spécial mixte PNUD/FENU sur le microfinancement;

c) La création et l'intégration dans la programmation d'une politique du FENU en matière d'équité entre les sexes. En 1998, le FENU traitera les questions d'équité entre les sexes en intégrant une analyse par sexe dans les descriptifs de projet et en organisant un stage de formation d'une journée sur la problématique hommes/femmes à l'intention du personnel. Le comportement professionnel sera également évalué en fonction de l'aptitude de chaque fonctionnaire de réaliser les objectifs en matière d'équité entre les sexes énoncés dans la politique du FENU.

39. La nouvelle orientation du FENU tendant à concentrer ses programmes dans un nombre plus restreint de pays a été largement institutionnalisée. Comme il est exposé plus loin au paragraphe 40, le FENU continuera à signer les mémorandums d'accord en instance. Il reverra régulièrement sa liste de pays sélectionnés à la lumière de l'évolution du climat politique dans les pays déjà sélectionnés ou susceptibles de l'être.

40. Le FENU intensifiera la synergie avec le PNUD en élargissant sa collaboration avec cet organisme. Il conclura avec l'Administrateur du PNUD un accord définissant un ensemble d'objectifs. Cet accord sera régulièrement revu pour vérifier son application par les deux parties. Le FENU s'attachera à conclure des mémorandums d'accord avec tous les coordonnateurs résidents dans les pays où il concentre ses activités; à l'heure actuelle, 10 mémorandums demeurent en instance. Le FENU encouragera le PNUD à participer encore plus activement à ses missions de programmation et à l'ensemble du cycle de programmation. En 1998, le FENU évaluera les résultats de sa collaboration en République démocratique populaire lao avec le bureau du PNUD, qui y est responsable de tous les programmes approuvés. À la fin de la première année de l'établissement de ces antennes, la direction du FENU s'entretiendra avec des représentants résidents du PNUD pour examiner les résultats obtenus par le personnel en Afrique de l'Est et de l'Ouest et pour étudier leur plan de travail pour 1998.

41. Le perfectionnement du personnel et l'amélioration de la qualité des projets sont des priorités essentielles pour le FENU. En 1998, le spécialiste du suivi et de l'évaluation sera pleinement opérationnel; le FENU recrutera le conseiller technique institutionnel; la formation du personnel sera intégrée à toutes les activités du FENU et le FENU déploiera des efforts concertés pour forger et maintenir des partenariats avec d'autres organismes. Dans ce cadre, les objectifs suivants seront atteints :

a) Les capacités de surveillance et d'évaluation du FENU seront encore renforcées. En recrutant un spécialiste de la surveillance et de l'évaluation, la direction du FENU a l'intention de renforcer le suivi et l'évaluation des projets en cours et dans la filière. La liste des principaux indicateurs de réalisation sera revue et mise à jour et le FENU constituera un comité d'examen des évaluations, dont le rôle consistera à examiner l'état d'avancement des évaluations de manière à garantir le respect des délais ainsi que la préparation de plans d'action et leur mise en oeuvre, et à recommander les moyens d'intégrer les résultats de ces évaluations dans les opérations;

b) Le plan de perfectionnement professionnel sera mis en oeuvre en 1998. Le FENU a établi un plan de perfectionnement et de formation professionnelle du personnel pour 1998 prévoyant i) un recours accru aux "semaines d'immersion", qui constituent des moyens de formation sur des thèmes ciblés, ainsi qu'aux spécialistes extérieurs; ii) l'organisation de stages de courte durée d'initiation à la logistique, à la gestion, à la supervision et à l'évaluation des projets à l'intention du personnel et des administrateurs de programme du siège; et iii) des possibilités de formation dans des domaines précis à l'intention de quelques fonctionnaires;

c) Le FENU forgera de nouveaux partenariats et élargira les alliances déjà constituées. Le FENU s'efforcera d'appliquer la recommandation de 1997 quant à la nécessité d'élargir ses alliances avec le FIDA et la Banque mondiale et de rechercher de nouveaux partenaires stratégiques auprès d'institutions multilatérales, bilatérales et universitaires et d'ONG, tant internationales que nationales. Des réseaux techniques régionaux seront créés en Afrique de l'Ouest et de l'Est pour fournir un appui technique aux projets et programmes du FENU;

d) La politique d'équité entre les sexes du PNUD sera appliquée;

e) Les directives en matière d'exécution nationale seront mises en oeuvre.

42. Dans le domaine de la gestion de l'information, une base de données regroupant les données relatives aux programmes et aux évaluations sera mise en service. En 1996, l'équipe d'évaluation des capacités a examiné sa base de données et jugé qu'elle ne correspondait pas aux besoins de l'organisation. En 1998, le FENU créera une nouvelle base de données qui sera accessible sur Internet et à laquelle pourront donc accéder les bureaux extérieurs (ceux qui n'ont pas accès à Internet recevront des disques compacts contenant la base de données) et sera également reliée aux données financières. Le site Intranet du FENU et son site Web ont été créés et progressivement élargis. Le site Intranet propre au FENU a été conçu de manière à faciliter les communications internes et l'accès aux informations importantes tant au siège que dans les bureaux

extérieurs. L'Intranet assurera également une liaison directe avec la base de données du FENU. Le FENU poursuivra les préparatifs de l'évaluation globale de 1999 en prêtant son concours au comité d'évaluation des donateurs – dont il est membre par ailleurs – et en préparant l'analyse théorique et l'étude opérationnelle qui doivent avoir lieu en 1998 ou 1999.

III. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

A. Introduction

43. En 1997, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) s'est attaché à mettre en oeuvre la stratégie et le plan d'exécution, qui décrivent ses principaux domaines d'activité et modalités de fonctionnement pour la période 1997-1999. La Directrice exécutive du Fonds a présenté un bref aperçu du plan d'exécution au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 1997, tandis que la stratégie et le plan d'exécution du Fonds, qui figurent dans le document DP/1997/18, ont été approuvés par ce même Conseil à sa session annuelle de 1997 (décision 97/18).

44. Les stratégies de programmation et les méthodes appliquées par l'UNIFEM procèdent d'une volonté de responsabilisation fondée sur les principes suivants : défense des droits des femmes, renforcement de leurs capacités et développement des possibilités qui s'offrent à elles. Le Fonds axe ses efforts sur les trois objectifs suivants : renforcer les capacités économiques des femmes en tant qu'entrepreneurs et producteurs; oeuvrer à la mise en place de moyens d'administration et d'un encadrement qui permettent aux femmes de participer davantage à la prise des décisions qui conditionnent leur vie; et enfin, promouvoir l'exercice des droits des femmes de manière à éliminer toutes les formes de violence dont elles pourraient être victimes.

B. Principaux résultats obtenus en 1997

45. En 1997, l'UNIFEM a mené à bien un certain nombre de travaux, s'attachant notamment à :

a) Développer les aptitudes des femmes en matière de gestion, de production et de commercialisation, de sorte que les petites entreprises qu'elles dirigent puissent avoir accès aux nouveaux marchés mondiaux et s'y montrer suffisamment compétitives;

b) Analyser l'impact que des traités commerciaux comme le Traité portant création du marché commun du Sud (MERCOSUR), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et Lomé 2000 peuvent avoir sur les femmes;

c) Encourager les femmes à participer aux élections législatives afin d'accéder à des postes de décision et ainsi, encourager l'adoption de politiques et de lois axées sur l'égalité entre les sexes;

d) Encourager les femmes à participer aux processus de paix, en particulier aux efforts menés dans les domaines suivants : diplomatie préventive, médiation et règlement des conflits;

e) Aider les femmes à tirer parti de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour contrôler l'action des gouvernements et à collaborer avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes;

f) Soutenir les initiatives qui jouent un rôle novateur et catalyseur dans les domaines suivants : sensibilisation et mobilisation du public, renforcement des capacités, acquisition de notions élémentaires de droit, et prévention de la violence, en faisant appel au Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes.

46. La stratégie et le plan d'exécution engagent l'UNIFEM à renforcer les systèmes lui permettant de tirer un enseignement de ses propres efforts d'innovation et de catalyseur. Le Fonds s'efforce en permanence de mettre au point de nouveaux systèmes et de nouvelles approches pour voir comment certains projets pilotes et projets de démonstration sont reproduits ailleurs et comment, dans des contextes nationaux et internationaux donnés, certaines activités visant à renforcer les politiques et les institutions, peuvent mettre en lumière quelques-uns des problèmes propres aux femmes. Le Fonds a entrepris des examens thématiques stratégiques qui, à mesure que de nouvelles initiatives seront lancées dans les secteurs dotés d'une nouvelle importance pour les femmes, permettront d'appliquer certains des enseignements tirés aux régions où il opère et à ses domaines d'activité.

C. Problèmes importants

47. Pour améliorer la qualité et l'efficacité de la mise en oeuvre des objectifs de l'UNIFEM, le plan d'exécution propose de mettre en place un système de gestion de l'information qui permettra de mieux cibler les programmes, de mieux mesurer leur impact, et d'en contrôler tous les aspects financiers. En 1997, ont été effectués les premiers travaux de mise au point de ce système, qui devrait être opérationnel en 1998.

48. Dans le rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing (A/50/744) qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, le Secrétaire général avait recommandé qu'on renforce les capacités de l'UNIFEM de manière à ce que celui-ci puisse fournir un appui opérationnel efficace aux mesures de suivi prises par les pays pour assurer une coordination interorganisations efficace à l'échelon national, grâce au système des coordonnateurs résidents, et pour faire en sorte que les organismes compétents mettent à profit sur le plan mondial les expériences faites dans les pays. Ces recommandations ont revêtu une importance accrue en 1997, compte tenu notamment de la réforme de l'ONU et de l'intérêt porté à la coordination du suivi des conférences internationales de l'ONU.

49. L'UNIFEM poursuit l'exécution d'un projet pilote qu'il a lui-même lancé et qui consiste à placer des conseillers spécialistes des questions de sexospécificité auprès des coordonnateurs résidents de 10 pays. Il a déjà commencé à recruter des conseillers de ce type qui seront envoyés dans deux pays africains. Ces conseillers veilleront, en étroite collaboration avec le coordonnateur résident, et avec le concours des conseillers régionaux pour les

/...

programmes de l'UNIFEM, à ce que les équipes de pays des Nations Unies aient accès aux compétences et à la formation requises pour concevoir des programmes novateurs qui tiennent compte de la nécessité d'intégrer les questions de sexospécificité. L'UNIFEM a aussi coopéré étroitement avec le PNUD et le programme de Volontaires des Nations Unies, et il compte dépêcher 20 spécialistes des questions de sexospécificité dans certains pays où des programmes sont mis en oeuvre. En 1997, des accords ont été conclus avec les coordonnateurs résidents des 16 pays où des Volontaires des Nations Unies devaient être envoyés, après quoi neuf candidats ont été sélectionnés et devaient prendre leurs fonctions durant le premier trimestre de 1998. En outre, l'UNIFEM a maintenu ses liens de partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il fournit également à huit équipes d'appui aux pays du FNUAP, auprès desquelles il a dépêché 10 conseillers, un appui technique dans les domaines suivants : problèmes d'inégalité entre hommes et femmes, population et développement.

50. Par le biais de sa participation aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'UNIFEM s'est assuré qu'au fur et à mesure de la mise au point du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les questions de sexospécificité étaient dûment prises en considération dans les indicateurs, les bases de données communes et les bilans communs de pays. Deux des conseillers régionaux pour les programmes de l'UNIFEM, affectés au système d'appui global au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ont fait office de facilitateurs pour la préparation de ce plan-cadre en Roumanie et au Viet Nam. Dans plusieurs pays, les conseillers régionaux pour les programmes de l'UNIFEM ont pris l'initiative de réunir des équipes spéciales interorganisations sur les questions de sexospécificité, en vue de seconder le système des coordonnateurs résidents.

51. "WomenWatch", un projet auquel coopèrent l'UNIFEM, la Division pour la promotion de la femme et l'Institut de recherche et de formation internationales pour la promotion de la femme (INSTRAW), a continué de se développer. Ce projet a donné lieu à la création d'un site sur Internet qui permet d'accéder aux informations de l'ONU concernant les femmes dans le monde, et diffuse toutes sortes de renseignements sur la façon dont les organismes des Nations Unies mettent en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

52. Conformément à la décision 97/4 du Conseil d'administration en date du 17 janvier 1997, la méthode proposée pour déterminer le montant des programmes pouvant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le cadre de la modalité de financement partiel a été appliquée en 1997. Au 31 décembre 1997, le montant de la réserve opérationnelle s'élevait à 3,5 millions de dollars. La modalité de financement partiel qui a été appliquée en 1997 a permis à l'UNIFEM de reprendre ses activités dans un cadre de programmation plus normal.

53. Toujours en 1997, le Conseil d'administration a, dans sa décision 97/24, approuvé le projet de budget de l'UNIFEM destiné à couvrir ses dépenses communes de personnel et d'appui aux programmes pendant l'exercice biennal 1998-1999. Le budget a été établi selon le nouveau mode de présentation harmonisé dont le FNUAP, l'UNICEF et le PNUD étaient convenus. Il a permis au Fonds de régulariser la situation en matière d'effectifs.

54. Afin qu'UNIFEM puisse améliorer ses activités en tant que centre d'excellence et intensifier son action au sein du système des Nations Unies, il faut que ses ressources augmentent sensiblement au cours des trois années à venir. Les objectifs définis par la stratégie et le plan d'action sont ambitieux. L'un d'entre eux, qui consistait à porter le montant total des fonds versés pour 1997 à 19 260 000 dollars, a été dépassé de 0,5 million. De fait, entre 1994 et 1997, le montant total des ressources du Fonds a pratiquement doublé. En effet, le total des contributions qui, en 1994, se chiffrait à 14 millions de dollars, a atteint 19,7 millions en 1997.

55. En outre, la stratégie et le plan d'exécution engageaient l'UNIFEM à diversifier davantage ses sources de financement en augmentant la part des sources privées et celle des sources multilatérales. Le Fonds a mis en oeuvre une stratégie ciblée qui vise à accroître le montant de ses ressources et à créer de nouveaux réseaux d'appui capables de mobiliser des ressources supplémentaires.
